



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Maintien de l'Ircantec pour les salariés de La Poste !

**Sous la pression de FO, les sénateurs ont tranché :
Les salariés de La Poste resteront à l'Ircantec.**

Le passage de La Poste en société anonyme au 1^{er} janvier 2010 pouvait entraîner une affiliation à l'Agirc-Arrco au détriment de l'Ircantec. En effet, le périmètre de cette caisse est déterminé en fonction de la nature juridique de l'employeur. La Poste devait donc relever des régimes de retraite complémentaire du privé et la réforme conduisait à transférer à l'Agirc-Arrco les quelque 100 000 salariés.

Le résultat de cette affiliation à l'Agirc-Arrco :

- Une augmentation substantielle du coût du financement de la retraite ;
- La hausse de cotisation liée à ce changement aurait été comprise entre 16 et 26 %, selon le statut du salarié et le niveau de rémunération des agents ;
- Pour les salariés, la baisse du montant de retraite annuel obtenu pouvait même dépasser 13 % !

Face à l'ampleur du mouvement de protestation initié par FO, une première victoire était remportée et le ministre de tutelle prenait au début de l'été l'engagement de maintenir le régime Ircantec pour les postiers.

Les sénateurs viennent de trancher : le régime de retraite complémentaire des postiers ne changera pas pour les salariés dont le contrat est en cours mais les salariés embauchés à partir du 1^{er} janvier 2010 seront affiliés à l'Agirc-Arrco.

**Pas question pour FO d'accepter
une telle discrimination.**

**Avec FO les postiers doivent faire entendre
leur exigence du retrait du projet de loi.**

**Tous en grève à compter
du 24 novembre 2009**

**Tous en grève à compter
du 24 novembre 2009**